

STAND DE TIR
EXPLOITATION D'INSTALLATIONS DE TIR A L'ARME A FEU
FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGREMENT

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIEGE
 Place Saint Lambert 18a - 4000 LIEGE / Tél : 04/232.32.73 - Fax : 04/232.32.90

1. Localisation(s) des activités

Dénomination

Adresse :

Code postal : Commune :

2. Identité du demandeur (si personne morale, indiquer également les coordonnées de la personne physique représentant la personne morale)

Nom Prénom

Raison sociale :

Date de naissance: Numéro national:

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél/Fax : Adresse e-mail :

3. Identité de l'exploitant du stand de tir, responsable pour la mise à disposition des installations et des documents lors de contrôles éventuels

Nom Prénom

Date de naissance: Numéro national:

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél/Fax : Adresse e-mail :

4. Origine des moyens financiers utilisés pour le stand de tir – uniquement pour stands de tir permanents (joindre documents justificatifs)

.....

5. Description des activités visées par la demande

Activités dans un bâtiment ou en plein air

6. S'agit-il

- d'une nouvelle demande OUI - NON

- d'une demande de renouvellement OUI - NON

7. Armes susceptibles d'être utilisées dans le stand (à cocher)

- * A air comprimé :
 - courtes
 - longues
- * A poudre noire :
 - courtes
 - longues
- * Armes à feu :
 - courtes
 - longues à canon rayé
 - longues à canon lisse
- * Autres – Préciser

8. Types de tir susceptibles d'être pratiqués dans le stand (à cocher)

- * Tir récréatif / tir sportif
- * Tir aux clays
- * Tir folklorique (à préciser)
- * Parcours de tir / practical
- * Essais techniques par le titulaire d'un agrément d'armurier ou de collectionneur dans la limite de la législation en vigueur
- * Autres – Préciser

9. Personnes ayant accès au stand de tir (à cocher)

- les particuliers
- les sociétés de gardiennage
- les services de police
- autres – Précisez

10. Liste des documents à joindre en annexe

- ◆ copie de la publication des statuts de la société au Moniteur belge SI personne morale
- ◆ copie du règlement intérieur
- ◆ extrait de casier judiciaire de l'exploitant, des responsables (délivrés au plus tard 3 mois avant l'envoi de la demande) et des membres composant la personne morale.
- ◆ copie des contrats d'assurance souscrits (RC incendie – RC exploitation)
- ◆ plan de tous les locaux appartenant au stand de tir
- ◆ copie du permis d'environnement délivré par le SPW
- ◆ agrément du SPF Intérieur délivré à/aux entreprise(s) de gardiennage, au(x) service(s) de police, autorisé(es) à utiliser les installations pour la formation de leurs agents

11. Droits et redevances pour stands de tir permanents

Conformément à l'article 50 de la loi sur les armes, les redevances à payer en vue de la délivrance ou du renouvellement d'un agrément de stand de tir sont de deux fois 342,68 euros à indexer au 9 décembre de chaque année.

Fait à, le
Signature du demandeur :